

PUBLIC CONCERNE

Chef d'entreprise/Dirigeant – Agences d'intérim – Professions libérales (experts-comptables, avocats...)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les différentes obligations liées au recours au TT
- Savoir gérer la durée de travail applicable au travail temporaire
- Maîtriser la rémunération des intérimaires
- Sécuriser tout risque de contentieux
- Optimiser la rentabilité de votre agence par la gestion de la thématique

FORMATION ET TARIF

Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.

Durée : 1 jour (7heures)

Tarif : 690 € H.T.

CONTENU PEDAGOGIQUE

I- Les particularités de la mise à disposition du salarié intérimaire

Une relation triangulaire

Maîtriser le cadre législatif et jurisprudentiel du recrutement

L'emploi des étrangers

Savoir appréhender les visites médicales

La sécurité au travail

Le pouvoir et les procédures disciplinaires

II- Les conditions de recours au travail temporaire

Maîtriser l'utilisation des cas de recours et la rédaction de « justifications précises »

Le choix du terme de la mission (terme précis / durée minimale)

La signature des contrats (mission / mise à disposition)

III- Les incidences de la réglementation relatives à la durée du travail sur l'établissement des contrats et de la paie des intérimaires

Savoir traiter les heures supplémentaires

Le dépassement de la durée hebdomadaire

L'application des jours de repos aux salariés intérimaires

Le travail de nuit, le statut de travailleur de nuit

Le traitement des jours fériés, des ponts

Le traitement de la journée de solidarité

L'incidence des congés pour événements familiaux sur la rémunération

IV- La rémunération du salarié intérimaire

La rémunération de référence

Optimiser la gestion des frais professionnels et leur gestion

Les spécificités : IFM et ICCP